

REP ASL Articles de Sport et de Loisirs

0,50€
la balle de Golf



Novembre 2022

EcoLogic



Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

www.ecologic-france.com



Sommaire

À propos d'Ecologic

Le fonds réemploi

Critères d'éligibilité

Les engagements d'Ecologic

Traçabilité, suivi et procédure de déclaration

Barème

Procédure de référencement

Notre valeur ajoutée

Le service de proximité





A propos d'Ecologic

DEEE MÉNAGERS



ORGANISME
AGRÉÉ
PAR L'ÉTAT

DEEE PROFESSIONNELS



Titulaire des Agréments d'état pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (hors ampoules et photovoltaïques) **ménagers** et des **professionnels** (hors dispositifs médicaux et outils de contrôle)

ASL



ORGANISME
AGRÉÉ
PAR L'ÉTAT

ABJ



Titulaire des Agréments d'état pour la gestion des **Articles de Sport et Loisirs (ASL)** et les **Articles de Bricolage et de Jardin catégorie Thermique (ABJTh)**

En synergie avec nos agréments DEEE



A propos d'Ecologic

Ecologic veille à accomplir 4 grandes missions :

Déclinaison / réemploi

1 Garantir la conformité

⇒ atteintes objectifs, usages du fonds réemploi, soutien développement réemploi

2 Proposer des solutions de collecte

⇒ Solutions préservantes permettant réutilisation

3 Favoriser la prévention

⇒ Dans toutes les activités d'Ecologic (communication, collecte & mise en relation acteur, hiérarchie mode traitement)

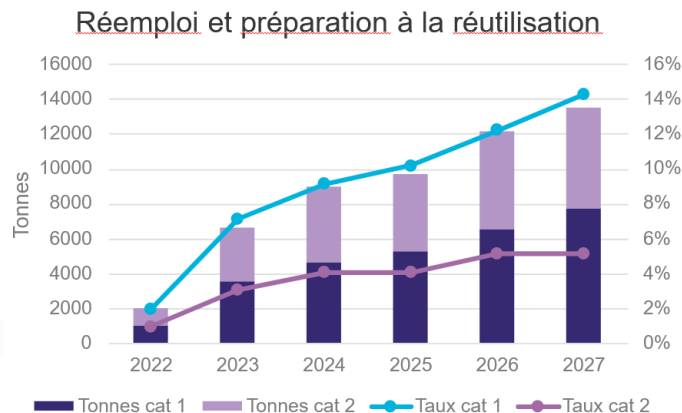
4 Assurer la performance

⇒ Environnementale (massification,) Economique (juste coût, efficience des dépenses)



A propos d'Ecologic

Objectif pour le réemploi et la réutilisation



Objectif en lien avec les acteurs de l'ESS :
Atteindre 13000T réemploi en 2027 (selon étude Ademe 880 structures collectent ces flux)



Les fonds Réemploi



La loi AGEC vise l'allongement de la durée d'usage des produits. Créé par la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les fonds de réemploi concernent certaines filières dont les déchets peuvent être facilement réutilisés. Les filières créant des produits électriques et électroniques, des meubles, des textiles ou des articles de sport, de bricolage et de jardinage contribueront à ces fonds, qui permettront de favoriser l'emploi, l'insertion et la transition écologique.

Sont concernés :

- Tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire (recycleries, ressourceries généralistes ou spécialisées ou expert sur un flux)
- Nous nous intéresserons au fonds Réemploi sur la filière ASL ➡



Les équipements concernés

Catégorie 1 : Cycles et EDP (Engins de Déplacement Personnel) non motorisés*
Catégorie 2 : Autres produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air





Exemples d'équipements exclus de la filière ASL



Les équipements électriques sont exclus de la filière ASL (filière EEE)



Les tricycles enfant sont exclus de la filière ASL (filière jouets)



Les textiles et chaussures non exclusivement destinés au sport



La REP ASL : LES MATERIELS CONCERNES *(liste non exhaustive)*

Cycle et mobilité, EPI & accessoires



Loisirs extérieurs



Sports de balles et raquettes



Sports nautiques



Musculation, fitness... non électriques



Sports de montagne



MATERIELS NON CONCERNES

- Les vélos et trottinettes électriques sont des DEEE et non des ASL, même si la batterie est retirée
- Les textiles et chaussures non exclusivement destinés au sport, ne sont pas des ASL.



Fonds Réemploi et la filière ASL

Le rôle d'Ecologic :

- Développer l'accès au gisement (zone réemploi en déchèterie, distributeurs, fabricants, lieux de pratique sportive, événements, collecte de proximité..)
- Soutenir financièrement les acteurs du réemploi via un barème incitatif

Atteindre un objectif de réemploi en 2027 : 13000T

Ce fonds est destiné aux acteurs de l'ESS réalisant une activité de réemploi/ réutilisation

Plusieurs critères sont définis



Critères d'éligibilité

- **Administratif et juridique**
 - Justifier d'un statut ESS
- **Proximité entre lieu de prélèvement et lieu de réemploi (max 100Kms)**
 - Implantation locale, principe de proximité
- **Technique et qualité**
 - Capacité à effectuer la collecte (outils, contenants, véhicules...)
 - Capacité humaine (nombre employés/bénévoles dédiés)
 - Capacité à assurer une traçabilité des collectes/du réemploi auprès de l'EO
 - Locaux adaptés pour réception et stockage des équipements
 - Capacité de pesée
 - Capacité technique à la remise en état (formation) des équipements prélevés
 - Présence de procédures (tri, tests ...)
 - Site de vente (virtuelle ou physique)
 - Remise à Ecologic de l'ensemble des ASL non-remployables ou non réemployés
 - Engagement à ne pas démanteler



Nos engagements

- **Accès au gisement**

- Mise à disposition du gisement (Collectivités locales, distributeurs, lieux de pratique sportive, événements sportifs ...)
 - Référencement EO validé pour accès **Zone Réemploi** en conventionnant ensuite directement avec la **Collectivité**.
 - Possibilité de **conventionner** directement avec le **distributeur** pour accès gisement
 - Possibilité d'identifier vos sites comme **Point d'apport**

- **Enlèvements**

- EL enlève gratuitement les déchets issus de l'activité de réemploi que l'opérateur met à disposition dans les PDE

- **Moyen technique d'information**

- EL met à la disposition de l'opérateur une plateforme en ligne permettant de réaliser les déclarations des quantités d'équipements réemployés, réutilisés, des demandes d'enlèvements, le suivi des demandes.



LES CONDITIONS OPERATIONNELLES – LA COLLECTE ASL



PETITS ASL



Intervention dans les 72h
À partir du jour de la demande



ASL VOLUMINEUX



Nos engagements

- **Mesures accompagnement**

Mise à disposition d'outils de communication pour permettre à l'opérateur de se conformer à son obligation d'information sur le dispositif de collecte, les résultats obtenus et les bénéfices environnementaux

- **Informations statistiques**

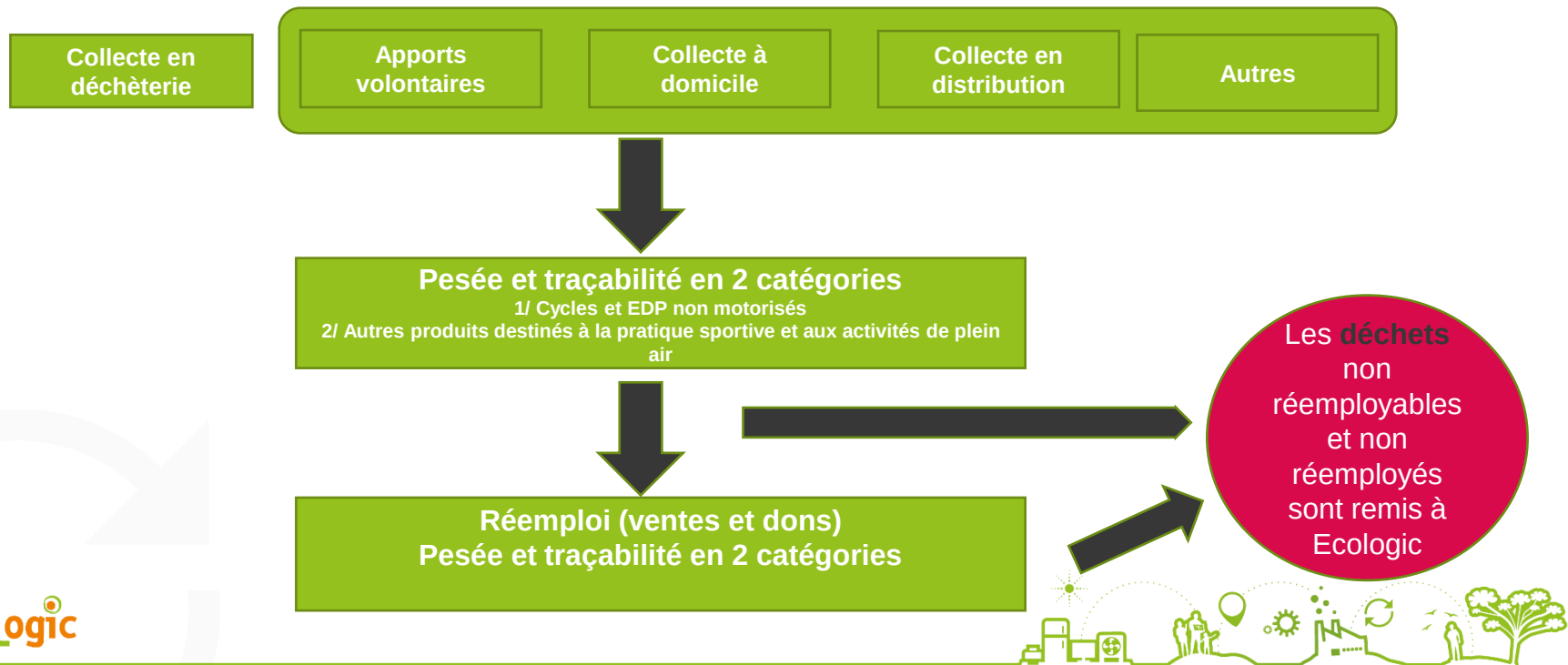
Données justificatives des quantités annuelles de déchets prises en charge, les conditions dans lesquelles ces déchets ont été traités, les quantités réemployées ou réutilisées

- **Un barème de soutien financier lié à une traçabilité....**



Traçabilité

Schéma de traçabilité des flux ASL entrants et sortants



Modalités de soutien

2022 et 2023

- Soutien fixe / structure :

Un soutien annuel fixe en 2022 et 2023 (transmission d'une traçabilité abaques ou simplifiée par échantillonnage)
4000€ / structure / an

A partir de 2024

- Soutien fixe / structure :

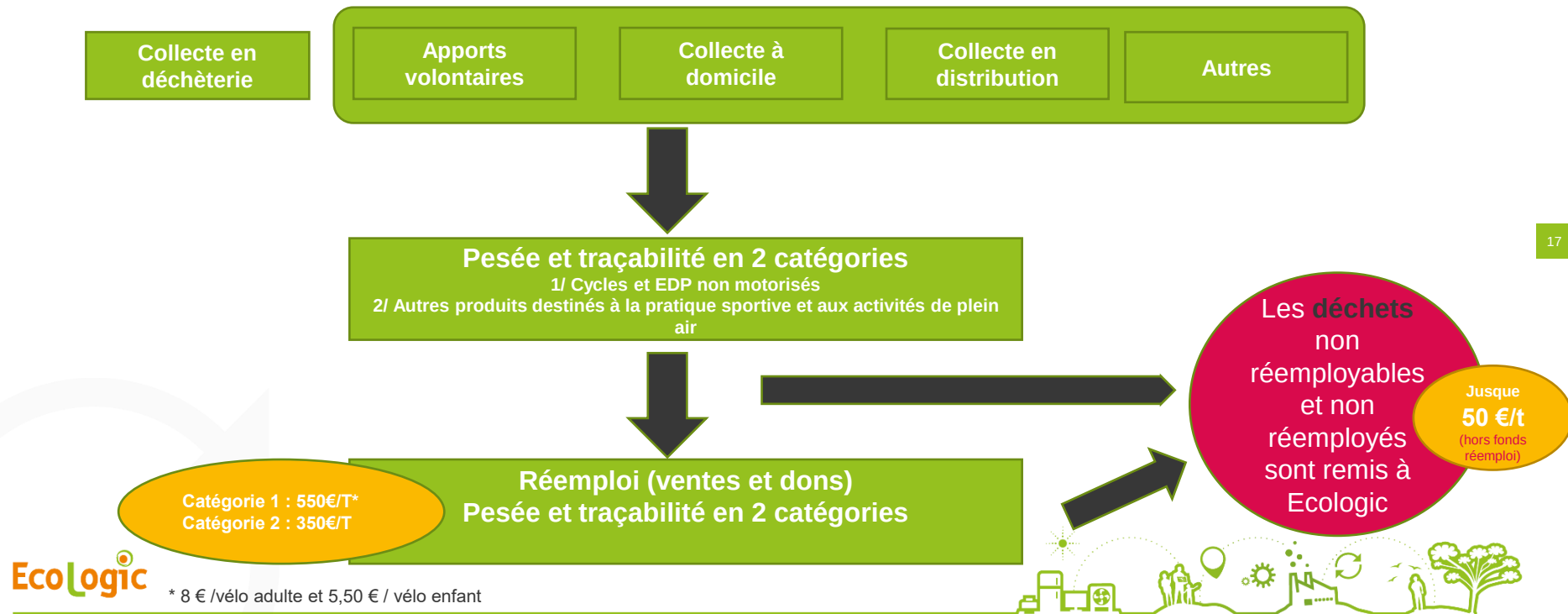
2000€ / structure / an

- Soutien variable / T réemployée et T massifiée.....



Soutien variable à partir de 2024

Schéma de traçabilité des flux ASL entrants et sortants



Procédure de déclaration, Suivi et Contrôle

- Déclaration au trimestre sur le SI
- Déclaration mensuelle pour la collecte en déchèterie
- A partir de 2024, des soutiens variables versés au trimestre (après déclaration dans le SI, vérification par les services administratifs d'Ecologic, accès au pro-forma et envoi de la facture)
- Un prestataire assurera la mission de suivi et de contrôle sur site de la traçabilité et des tonnages déclarés



Procédure de référencement opérateurs de prévention des déchets (nouveaux partenaires)



3 étapes

1

GRILLE DE REFERENCEMENT OPERATEUR DE PREVENTION DES DECHETS

Télécharger la grille de référencement sur le site <https://www.ecologic-france.com>

<https://www.ecologic-france.com/professionnels/activites-de-collecte-de-dons/fonds-reemploi-et-reutilisation.html>



2

Envoyer la grille complétée (avec pièces justificatives) à l'adresse mail :

fondsreemploi@ecologic-france.com

3

Vérification par un comité interne qui apportera une réponse au maximum dans un délai d'un mois avec envoi du contrat



Pour les partenaires déjà référencés

Destiné aux acteurs de l'ESS déjà référencés sur la filière EEE

Confirmez votre volonté de devenir partenaire de la filière ASL en précisant les éléments suivants :

Nom et contact

« Je confirme par la présente notre volonté de recevoir l'avenant ASL »

A envoyer à l'adresse mail



fondsreemploi@ecologic-france.com



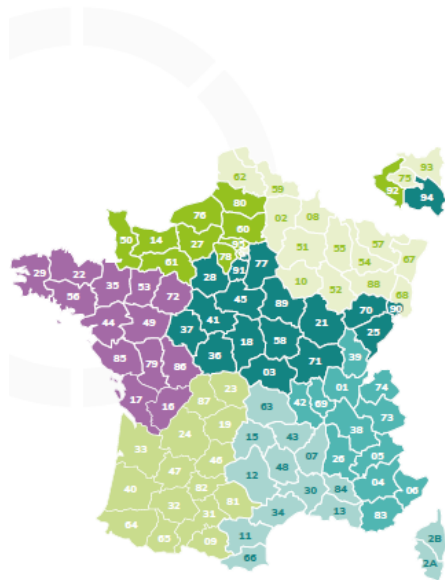
Notre valeur ajoutée

- Une expérience de **15 ans**
- Une **connaissance** du réemploi et de ses partenaires
- Un bon **maillage territorial existant**
- Agrément multi filières REP (EEE, ASL et Abj thermiques) : **les mêmes interlocuteurs terrain** sur les 3 filières, les **mêmes outils**, même **procédure** et le **même contrat multi-REP**
- Un développement **national** et non par territoire
- Un service de **proximité**...



Contacts des Responsables de Développement Régional

A votre disposition!



Charley Chifflet
NORD EST et PARIS
06 31 18 00 14
cchifflet@ecologic-france.com

Jean François Celestini
NORD-OUEST
07 64 77 13 37
jfcelestini@ecologic-france.com

Juliette Nicolas
CENTRE-EST
06 08 11 53 18
jnicolas@ecologic-france.com

Olivier Pourchau
OUEST
07 64 51 47 93
opourchau@ecologic-france.com

Corinne Bies
SUD-OUEST
06 37 12 53 32
cbies@ecologic-france.com

Thomas Deshoulières
SUD-EST
06 37 08 17 31
tdeshoulieres@ecologic-france.com

Isabelle JUNET
ARC ALPIN
06 98 48 95 64
ijunet@ecologic-france.com



Ecologic | Vanessa MONTAGNE

Directrice Nouvelles Filières

vmontagne@ecologic-france.com

Ecologic Virginie LEFEVRE

Responsable des partenariats ESS

vlefevre@ecologic-france.com



Ecologic est membre de :



WEEElogic
Réseau européen



Alliance
Green IT



Institut national
de l'économie
circulaire



Mouvements des
Entrepreneurs de la
Nouvelle Economie



Entreprises,
territoires et
environnement



WEEEforum
association
européenne

Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt

Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

www.ecologic-france.com